



# MEHDI PAYS DE GEX MOTO SCHOOL

 Mehdi Valserine

41 Rue de Dompardon 01170 GEX

 09.75.59.19.32 mehdivalserine@gmail.com

www.mehdivalserine.fr

Agrément E2300100080

## Formation Permis A1 ou A2 (20h)

**CONDITION :** Permis A1 : Avoir 16 ans révolu Permis A2 : Avoir 18 ans révolu

<u>Partie théorique :</u>	HT	TVA (20%)	TTC
• Frais de dossier (Inscription ANTS)			OFFERT
• Frais d'inscription (Gestion planning)	224,17 €	44,83 €	269 €
• Fournitures pédagogiques			OFFERT
• Evaluation de départ			OFFERT
• Prépa-code (code sur internet)	25 €	5 €	30 €
<small>(VALABLE 6 MOIS OU 108 SÉRIES)</small>			
<b><u>Total inscription :</u></b>	<b>249,17 €</b>	<b>49,83 €</b>	<b>299 €</b>
<b><u>Partie pratique :</u></b>			
<small>(tarif horaire en forfait 39€/heure)</small>			
• 20h de leçons pratique A2 (minimum obligatoire) <small>(8h plateau minimum obligatoire &amp; 12h circulation minimum obligatoire)</small>	650 €	130 €	780 €
• Accompagnement à l'examen plateau	50 €	10 €	60 €
• Accompagnement à l'examen circulation	50 €	10 €	60 €
<b><u>Total partie pratique :</u></b>			<b>900 €</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>999,17 €</b>	<b>199,83 €</b>	<b>1 199 €</b>

### Prestation supplémentaire :

• Redevance examen théorique	25 €	5 €	30 €
• Prépa-code supplémentaire (code sur internet) <small>(VALABLE 6 MOIS OU 108 SÉRIES)</small>	41,67 €	8,33 €	50 €
• Heure de conduite supplémentaire	50 €	10 €	60 €
• Accompagnement à l'examen supplémentaire	50 €	10 €	60 €
• Frais de gestion administrative permis	25 €	5 €	30 €

### Documents à fournir pour constituer le dossier d'inscription

- Photocopie recto-verso du permis de conduire
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport
- ASSR2 ou ASR (si moins de 21 ans)
- E-Photos d'identité réglementaires
- Photocopie de la journée de défense et de citoyenneté (si 17 à 25 ans)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation hébergement (service public.fr) et copie carte d'identité de l'hébergeant R/V (Copie du livret de famille si le nom du responsable légal et différent de celui de l'élève)
- 1 enveloppe timbrée A5

**299 €**  
l'inscription

**500€ après**  
l'obtention du code

**400€ à 10H de conduite**  
(+ heures supplémentaires)

#### Horaires du bureau et code

Lundi	****	15h - 18h
Mardi	****	15h - 18h
Mercredi	****	****
Jeudi	****	15h - 18h
Vendredi	****	15h - 18h
Samedi		****
	10h - 12h	

#### EQUIPEMENTS

Casque homologué avec bandes réfléchissantes  
Veste moto / veste en cuir  
Gants avec renfort en coque  
Jeans  
Chaussure montante

Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2026

La documentation tarifaire est disponible à l'accueil.

La restitution de votre dossier se fera après le règlement des sommes dues.

IBAN : FR7613825002000801789015995



### Enjeux:

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW

### Public :

Candidat au permis de conduire de la catégorie A2

### Prérequis :

Pour le permis A1 avoir 16 ans - Etre titulaire de l'ASSR1 ou l'ASSR2

Pour le permis A2 avoir 18 ans - Etre titulaire de l'ASSR1 ou l'ASSR2

Obtention du CODE obligatoire avant de prendre des leçons de conduite.

### Durée de formation:

20 heures minimum obligatoire (8h de plateau minimum obligatoire et 12h de circulation minimum obligatoire)

### Lieu de formation:

Pour la partie théorique des accès afin de réviser en ligne à distance sont communiqués

Pour la partie pratique, l'élève se rendra directement sur site pour les leçons de conduite à l'adresse suivante : 111 rue Edouard Brandy 01630 Saint Genis Pouilly. La piste est disponible 7J/7, 24H/24.

Il y a 16 minutes soit 12 km pour aller du bureau de l'auto école à la piste. Un parking de stationnement est mis à disposition pour les élèves.

### Inscription:

Pour toute demande d'inscription, vous pouvez passer au bureau qui se trouve 41 rue Dompardon 01170 Gex.

Vous pouvez aussi nous contacter au 09.75.59.19.32 et par email : mehdivalserine@gmail.com

### Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera détenteur du permis de conduire de la catégorie A2

### Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de pratique

### Moyens Techniques :

Support de formation, document écrit, livret de suivi pédagogique - Tableaux, chaise, télé, internet, véhicule

Document actualisé le 01/01/2026



### Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

### Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Evaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

### Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

### Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire"

### Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

### Handicap :

Toutes les formations dispensées au sein de l'auto école Mehdi Pays de Gex sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription le référent handicap Mehdi BOUDABBAN échangera avec le candidat en situation de handicap sur les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés. Nous contacter pour les coordonnées des partenaires handicap.

### Mobilité

Nous disposons d'un référent Mehdi BOUDABBAN pour l'appui à la mobilité, qui informe les stagiaires sur les possibilités de poursuite de formation, de carrière ou de reconnaissance du permis à l'échelle nationale et internationale selon leurs besoins.

### Le Prix :

1 199 €

### Contact :

BOUDABBAN MEHDI  
mehdivalsrine@gmail.com  
09 75 59 19 32

Document actualisé le 01/01/2026



## Handicap :

Toutes les formations dispensées à MEHDI PAYS DE GEX sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés. Nous contacter pour les coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE

04 74 94 20 21 rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 01 13 avenue de la victoire BP 45 01012 Bourg en Bresse CEDEX

ESPACE HANDICAP

6 Rue Léon Bourgeois

74100 Ville La Grand

04 50 87 15 67

association@espacehandicap.org

Document actualisé le 01/01/2026



QUELQUES CHIFFRES 2025:

### Statistiques permis A1- A2

1ère présentation	Hors circulation	Circulation
Taux de réussite	68%	92%
Moyenne d'heures	14H	23H
2 ème présentation	Hors circulation	Circulation
Taux de réussite	76%	91%
Moyenne d'heures	22H	29H

### Statistiques permis C

1ère présentation	Hors circulation	Circulation
Taux de réussite	80%	77%
Moyenne d'heures	31H	23H
2 ème présentation	Hors circulation	Circulation
Taux de réussite	20%	83%
Moyenne d'heures	30H	44H

Document actualisé le 01/01/2026



## « Permis A2 » PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 1 : Le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

Durée : 7 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire maîtrisera le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

Chapitre 1 : Déplacer la moto à allure réduite sans passager

Chapitre 2 : Effectuer un freinage d'urgence

Chapitre 3 : Déplacer la moto à allure réduite avec passager

Chapitre 4 : Effectuer un slalom

Chapitre 5 : Effectuer un évitement

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Circuler dans des conditions normales

Durée : 6 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Chapitre 1 : Chercher la signalisation et les indices utiles et en prendre compte dans vos décisions

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Circuler dans des conditions difficiles

Durée : 6 heures

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Chapitre 1 : Evaluer et maintenir les distances de sécurité, savoir croiser, dépasser et être dépassé(e), passer les virages et conduire en déclivité

Chapitre 2 : Faire preuve de courtoisie et de logique face aux autres usagers

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Une conduite autonome, sûre et économique.

Durée : 1 heure

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chapitre 1 : Suivre un itinéraire et de préparer et effectuer un voyage de longue distance de façon autonome.

Chapitre 2 : Les principaux facteurs de risque au volant, les recommandations à appliquer et les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.

...

Évaluation Module 4

Document actualisé le 01/01/2026



# ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de Mehdi Pays de Gex en matière d'accessibilité numérique.

## 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, Mehdi Pays de Gex a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.
- 

## 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de Mehdi Pays de Gex, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 01/01/2026



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **Confidentialité et communication**

Mehdi Pays de Gex, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « Mehdi Pays de Gex » au Client. « Mehdi Pays de Gex » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « Mehdi Pays de Gex » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « Mehdi Pays de Gex » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « Mehdi Pays de Gex »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « Mehdi Pays de Gex » ou par voie électronique à : « Mehdi Pays de Gex ». En particulier, « Mehdi Pays de Gex » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « Mehdi Pays de Gex » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

## **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BOURG EN BRESSE sera seul compétent pour régler le litige.

## **Réclamation**

Nous disposons de 10 jours à compter de la réception de la demande pour en accuser réception ou y répondre immédiatement.

Dès réception de la demande, celle-ci est inscrite sur le registre des réclamations et nous veillons à son traitement dans les délais impartis.

Nous vous tiendrons au courant du déroulement du traitement et nous répondrons dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la réclamation.

A l'issue de la demande et lorsque toutes les parties sont satisfaites, notre outil de suivi des réclamations sera mis à jour en indiquant la réponse apportée à la réclamation ainsi que les dysfonctionnements identifiés.

Document actualisé le 01/01/2026



#### Droit de rétractation

Il faut considérer qu'il existe deux délais de rétractation distincts :

- un délai de rétractation de 10 jours (article L6353-5 du Code du travail) pour les contrats n'étant ni conclus « à distance » ni conclus « hors établissement » ;
- un délai de rétractation de 14 jours (article L121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement »

	<b>Contrats NON CONCLUS à distance ou hors établissement</b>	<b>Contrats CONCLUS à distance ou hors établissement</b>
<b>Délai de rétractation applicable</b>	10 jours	14 jours
<b>Point de départ du délai</b>	Jour de la conclusion du contrat	Jour de la conclusion du contrat

#### Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « Mehdi Pays de Gex » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « Mehdi Pays de Gex ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Document actualisé le 01/01/2026



**CV du formateur mise à jour le 18/11/2024**

## **BOUDABBAN Mehdi**

*annemasse.motoschool@gmail.com*

**06 86 14 78 05**

### EXPERIENCES PROFESSIONNELS

01/2019 - Aujourd'hui : Gerant d'auto école

11/2017 - 06/2018 : Formateur poids lourds

- Ecf Vaulx en Velin
- Cf2s charvonnex

06/2014 - 02/2017 : Mission intérim Activ'emploi

- Chauffeur routier
- Manutentionnaire

07/2011 - 09/2011 : CDD chez Transport PEDRETTI

- Livraison de magasin carrefour dans le Rhône-Alpes

09/2010 - 06/2011 : CDD chez transport PEDRETTI

### FORMATIONS

07 / 2018 - 10 / 2018 : Bepecaser Deux-Roues  
(CFPSR Marcel Doret Chambéry)

07 / 2017 - 10 / 2017 : Bepecaser Groupe lourd  
(Ecf Vaulx-en-Velin)

09/2016 - 06/2017 : Licence ingénierie de la formation  
(Lambesc université Aix-en-Provence)

09/2015 - 06/2016 : D.U Démarches éducatives en sécurité routière  
(Lambesc université Aix-en-Provence)

01/2015 - 06/2015 : BEPECASER Monitorat auto-école  
(Annecy centre de formation Fair-play)

09/2007 - 06/2009 : BEP Conduite et service dans le transport routier



## **Modalités de prise en compte du Handicap : une formation accessible à tous**

Chez MEHDI VALSERINE nous croyons que l'apprentissage de la conduite doit être accessible à tous, quelles que soient les capacités physiques ou cognitives des élèves. C'est pourquoi nous avons mis en place des **dispositifs spécifiques** pour garantir que les personnes en situation de handicap puissent suivre une formation adaptée à leurs besoins et obtenir leur permis de conduire dans les meilleures conditions.

### **Evaluation initiale et identification des besoins**

Dès l'inscription, un **entretien personnalisé** est organisé pour évaluer les besoins spécifiques de l'élève en

situation de handicap. Cet entretien permet de :

- **Comprendre la nature du handicap** et ses implications sur l'apprentissage de la conduite.
- **Identifier les aménagements nécessaires** (véhicule adapté, supports pédagogiques spécifiques, etc.).
- **Définir un plan de formation individualisé**, tenant compte des particularités de chaque apprenant.

L'évaluation initiale est réalisée avec l'appui d'un **réfèrent handicap**, si nécessaire, afin de mieux cerner les besoins techniques et pédagogiques de l'élève.

### **Aménagements spécifiques pour les élèves en situation de handicap**

#### **Adaptation du rythme de formation**

Pour certains élèves, le rythme traditionnel de formation peut être inadapté. C'est pourquoi nous proposons:

- Des **séances plus courtes** et plus fréquentes, si nécessaire.
- Une **flexibilité dans le planning** des leçons pour s'adapter aux besoins médicaux ou à la fatigue.



- Des **évaluations progressives**, permettant à l'élève d'avancer à son propre rythme.  
**Accompagnement renforcé**  
Les élèves en situation de handicap bénéficient d'un **accompagnement renforcé** tout au long de leur formation :
  - **Moniteurs formés** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, capables d'ajuster leur pédagogie pour garantir un apprentissage efficace et serein.
- **Suivi pédagogique individualisé**, avec des bilans réguliers pour évaluer les progrès et ajuster les aménagements si nécessaire.
- Possibilité de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé** lors des démarches administratives, notamment pour les demandes de reconnaissance ou d'aménagement de l'examen.

## Accessibilité des locaux

Nos locaux sont entièrement **accessibles aux personnes à mobilité réduite** :

- **Accès de plain-pied** ou par ascenseur pour les étages.
- **Salles de formation adaptées** avec un mobilier modulable pour accueillir les élèves en fauteuil roulant.
- **Sanitaires adaptés** aux personnes en situation de handicap.  
Nous veillons également à ce que l'accueil des élèves en situation de handicap se fasse dans les meilleures conditions, en offrant une **assistance personnalisée** si nécessaire.

### Information et sensibilisation

Chez Annemasse Motor School, nous sensibilisons l'ensemble de notre équipe pédagogique à l'accueil et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Cette démarche inclut :

- Des **formations régulières** pour les moniteurs sur les différents types de handicap.
- Un **réfèrent handicap** au sein de l'auto-école pour répondre aux questions des élèves et adapter les solutions pédagogiques.



## **Conclusion**

Nous sommes convaincus que chacun doit pouvoir accéder à l'apprentissage de la conduite, quelle que soit sa situation. En adaptant notre approche pédagogique et en proposant des solutions sur mesure, MEHDI VALSERINE s'engage à offrir une **formation de qualité** pour les élèves en situation de handicap, en veillant à ce que chacun puisse réussir dans des conditions optimales.

Pour plus d'informations sur nos modalités de prise en compte du handicap, n'hésitez pas à nous contacter au 09.75.59.19.32 ou par e-mail à [mehdivalserine@gmail.com](mailto:mehdivalserine@gmail.com)

Ensemble, faisons de la route un espace accessible à tous.

- En cas de nécessité d'un véhicule aménagé, nous vous orienterons vers ECF ANNECY.

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR MEHDI VALSERINE MOTO ECOLE

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves ou stagiaires.

## Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les formateurs en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher, de se restaurer ou de jeter des débris, l'hygiène corporelle et la nécessité de signaler à l'établissement tout risque de contagion en cas de maladie.

## Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées. Tous les élèves sont tenus d'en prendre connaissance et de participer aux exercices d'évacuation lorsqu'ils sont organisés.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

## Article 3 : Accès aux locaux

Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement \* :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
	Horaires						
Formation théorique		15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	10H - 12H	
Cours thématiques		15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	10H - 12H	
Cours pratiques	6H - 20H	6H - 20H	6H - 20H	6H - 20H	6H - 20H	6H - 20H	6H - 20H

\* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible.

Conditions d'accès :

Salle de code :	LIBRE A CHAQUE DÉBUT DE SÉANCE
-----------------	--------------------------------

**Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques**

**Entraînements au code :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Tests d'entraînement au code		15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	15H - 18H	10H - 12H

L'accès à tout dispositif d'entraînement au code ainsi que son utilisation (tests, tout dispositif d'entraînement au code présent dans l'établissement ou accessible à distance ainsi que les supports de recueil des réponses) est régit par les conditions particulières d'accès définies dans le contrat de formation ou à l'initiative du personnel de l'établissement.

**Cours théoriques :**

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Horaires des cours théoriques	SUR RDV	SUR RDV	SUR RDV	SUR RDV	SUR RDV	SUR RDV

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.
- Alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité ...

Modalités spécifiques à l'enseignement aux formations 2 roues :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

### **Cours pratiques :**

Le contrat de formation est conclu après une évaluation de départ dont les modalités de réalisation sont disponibles dans les locaux de l'établissement.

Chaque élève se voit attribuer un livret d'apprentissage qu'il devra renseigner au fur et à mesure de sa progression avec l'assistance du formateur

#### Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

	Moyens	Délais
Réservation des leçons de conduite	Par téléphone auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement	Pendant les horaires d'ouvertures du bureau
	Moyens	Délais
Annulation des leçons de conduite	Par téléphone auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement	Pendant les horaires d'ouvertures du bureau au minimum 48h avant le cours

#### Modalités d'annulation des leçons de conduite du fait de l'établissement :

Les leçons de conduite sont d'une durée maximale de 2 h, elles peuvent se dérouler de manière individuelle ou en séance collective.

L'interruption entre deux leçons consécutives doit être au minimum équivalente à la durée de la leçon précédente.

	Moyens	Délais
Retard de l'élève	Par téléphone auprès du secrétariat dans les horaires affichés dans l'établissement	Pendant les horaires d'ouvertures du bureau
	Moyens	Délais
Retard du formateur	Par téléphone	1h à l'avance

### **Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).

Pour les formations deux-roues : obligation de porter un équipement obligatoire homologué (casque, gants, et chaussures qui couvrent les chevilles), de se vêtir d'un blouson adapté à la pratique du 2 roues à moteur et d'un pantalon de type « jean » au minimum.

## **Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

## **Article 7 : Assiduité des stagiaires**

L'élève stagiaire s'engage au respect des horaires de formation fixés par l'école de conduite.

En cas d'absences ou de retards, les modalités précisées à l'article 4 du présent règlement s'appliquent.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte de l'assiduité de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

## **Article 8 : Comportement des stagiaires**

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Toute tentative de propagande autant religieuse que politique ou syndicale est proscrite sur les lieux de formation, ou à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite.

## **Article 9 : Sanctions disciplinaires**

Les sanctions applicables sont : l'avertissement oral qui précise les motifs de plainte et avertit des suites possibles en cas de maintien du comportement ; l'avertissement écrit qui précise les motifs de plainte faisant suite à l'avertissement oral et rappelle les suites possibles en cas de maintien du comportement ; la suspension provisoire faisant suite à l'avertissement écrit qui précise la durée de la suspension, les conditions de retour en formation et les suites possibles en cas de maintien du comportement; l'exclusion définitive faisant suite à la suspension.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève stagiaire aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Fait à GEX

Le Gérant BOUDABBAN MEHDI